

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	27	27

DATE DE LA CONVOCATION
29/09/2020

DELIBERATION N°
02/05.10.2020

**L'an deux mille vingt
et le cinq octobre**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « L'ESPACE REUNION » – 83340 LE LUC sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DECANIS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUIET-LEMAITRE M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BONGIORNO M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO Mme FERRARO M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :**PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE 2020**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-19 et L5212-20,

VU les statuts du SIVED NG et notamment ses articles V et VI,

VU la délibération n°04/02.03.2020 du 02 mars 2020, portant fixation des participations financières des membres pour l'année 2020,

VU la délibération n°05/02.03.2020 du 02 mars 2020 portant vote du Budget Primitif 2020,

VU la délibération n°01/05.10.2020 du 05 octobre 2020 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2020,

RAPPELANT que le SIVED NG a défini son besoin de financement du service de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et a déterminé les participations annuelles de ses membres en conséquence,

RAPPELANT que la participation 2020 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) a été fixée à 17 550 000,00 €,

RAPPELANT que la participation 2020 de la Communauté de Communes de Cœur du Var (CCCV) a été fixée à 1 311 600.00 €,

CONSIDERANT que la proposition de budget ne comprenait pas le surcoût lié à la recherche d'un exutoire de traitement et que cet exécution. Cette information avait été notifiée aux membres du SIVED par courrier dans le cadre de la préparation budgétaire 2020.

CONSIDÉRANT que durant les mois d'avril et mai 2020, durant la période de confinement, un exutoire a été trouvé auprès de la société EVERE située à Fos sur Mer.

CONSIDÉRANT que 930.43 Tonnes de déchets issus de la CC Cœur du Var et 2 323.93 Tonnes de déchets issus de la CA Provence Verte ont été acheminés jusqu'à ce site de traitement au prix de 135 € HT la tonne.

CONSIDERANT que le coût de transport et de traitement de ces tonnages sont évalués à 178 000.00 € TTC pour la CA Provence Verte et à 78 813.00 € TTC pour la CC Cœur du Var.

Le Comité Syndical, après avoir

OÙ l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE du montant de la participation complémentaire à appeler auprès de la CA Provence Verte et auprès de la CC Cœur du Var.

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

SOLLICITE le versement par la CA Provence Verte, de 178 000.00 € au titre d'une participation complémentaire pour l'année 2020,

SOLLICITE le versement par la CC Cœur du Var, de 78 813.00 € au titre d'une participation complémentaire pour l'année 2020,

DEMANDE que cette recette complémentaire soit imputée en section de fonctionnement au chapitre 74 (dotations, subventions et participations),

AUTORISE Monsieur le Président à notifier cet acte à la CA Provence Verte et à la CC Cœur du Var.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

André GUIOL

S.I.V.E.D N.G

CS 70325

83175 BRIGNOLES Cedex